



**Commune de LUTRY**

**Septembre 2017**  
**11<sup>ème</sup> édition**

## **Information destinée aux Conseillers communaux**

*Au cours de ces dernières semaines, l'attention de la Municipalité a plus particulièrement été retenue par les objets suivants :*

\* \* \* \* \*

### **Démarche participative**

Pour faire suite au postulat de la Conseillère Ricci-Bovier, qui invite la Municipalité à « *étudier la possibilité de mettre en place une démarche participative quant à l'avenir de la circulation dans le Bourg et ses environs immédiats* », le bureau Idealink a été mandaté par la Municipalité. Afin de créer la dynamique nécessaire à la réflexion d'ensemble, un groupe d'accompagnement, composé d'élus politiques, de commerçants et de représentants des sociétés locales a été constitué. Ce groupe s'est réuni à deux reprises et les discussions ont permis à chacun de s'exprimer et de partager ses souhaits pour l'avenir du Bourg et des quais. A ce stade, la Municipalité évalue comment poursuivre la démarche.

---

### **Formation à la gestion de crise**

L'Exécutif, accompagné de ses chefs de service, a suivi une formation de gestion de crise dont le but était d'apprendre à créer et gérer une cellule de crise en cas de catastrophe. La seconde partie de la formation, qui aura lieu cet automne, permettra à tous d'acquérir les automatismes indispensables qui permettront de gagner temps et efficacité.

---

### **Projet d'axes forts de transports publics urbains (AFTPU)**

Afin d'accompagner la finalisation du projet d'ouvrage de la future ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) entre Pully et Lutry (projet partiel PP7), la Municipalité a mandaté, en coordination avec la direction de projet (tl), une agence chargée de définir une stratégie de communication ad hoc (globale, RP et média).

Une première action s'est déroulée le 14 septembre 2017, au cours de laquelle le projet a été présenté à la population.

---

### **Savuit – Bâtiment de La Balance**

Le projet de restauration, de transformation et d'agrandissement du bâtiment a fait l'objet d'une séance publique de présentation, organisée par la Municipalité le 29 mai 2017 dans les locaux de la Grande salle à Savuit.

---

### **Plan de quartier (PQ) « Burquenet Sud »**

Par courrier du 3 mai 2017, le Service cantonal du développement territorial (SDT) nous a fait parvenir son « rapport d'examen préalable complémentaire » dans lequel les services cantonaux consultés ont émis de nouvelles remarques et demandes portant notamment sur les problématiques suivantes : coordination (en fonction notamment de l'évolution des dossiers LAT et PP7), zones et terminologie (emprise PP7), conventions privées préalables à la mise en œuvre du PQ.

Le dossier, complété et modifié par le mandataire, a été envoyé le 27 juin 2017 au SDT pour « examen préalable complémentaire n° 2 ».

---

### **Borne de recharge pour véhicules électriques à Lutry**

Dans le cadre de la rénovation du parking de la Possession, une borne de recharge 2x 22 kW a été installée sur 2 places extérieures marquées spécifiquement à cet effet.

Cette borne permet de recharger simultanément deux véhicules électriques, elle fait partie du réseau evpass qui compte plusieurs centaines de points de recharge en Suisse et qui en fait le premier réseau national.

L'installation de cette borne correspond en tous points à la stratégie énergétique communale initiée depuis quelques années par la Municipalité. Ne s'arrêtant pas à cette unique installation, la Municipalité a également décidé l'installation d'une borne de recharge à l'angle de la rue du Rivage et de l'hôtel de Ville.

---

### **Assainissement de l'éclairage public (PM 1211/2015)**

Lors du 1<sup>er</sup> préavis (1183/2012, 400 luminaires équipés de sources à vapeur de Mercure avaient été remplacés. Avec ce deuxième préavis, 650 luminaires également équipés de source à vapeur de Mercure sont concernés. Actuellement, l'échange de ces luminaires a été réalisé au moyen de platine LED, principalement pour les candélabres d'une hauteur comprise entre 3,5 et 4,5 m, soit environ 300 unités. Le solde, en cours, concerne les candélabres compris entre 5 et 7 mètres et ceux de 7 à 10 m.

Concernant les sources lumineuses à vapeur de Sodium (186 unités) et celles à l'halogénure métallique (157 unités), non comprises dans le préavis de 2015, seules celles à vapeur de Sodium feront l'objet d'un nouveau préavis durant ces deux prochaines années.

---

### **Assainissement du parking de la Possession**

Les travaux d'assainissement sont pratiquement tous terminés. Le budget octroyé par le Conseil Communal est respecté.

A noter que le comptage des places de parc au niveau 0 n'est pas encore en fonction. L'entreprise responsable de l'installation de comptage a rencontré quelques problèmes de mise en place de ce nouveau système et recherche activement à les résoudre dans les meilleurs délais.

---

### **Route de la Croix – Passage supérieur de la Brélaz**

Les travaux ont débuté le 17 juillet et il est prévu de rouvrir ce pont à la circulation d'ici le début du mois de décembre 2017 ceci conformément au préavis.

---

### **Route Monts-de-Lavaux - Suppression des passerelles en bois**

Ces passerelles ont trente ans et la vétusté de leur structure en bois impose, à terme, un inévitable remplacement. Une étude de faisabilité a permis de vérifier et de confirmer qu'il était possible de les remplacer par un véritable trottoir. Ce projet a retenu l'attention de l'État, car cette route cantonale présente des risques d'affaissement dans ce secteur.

Il a donc été possible de trouver des intérêts communs avec le Canton afin de refaire l'ensemble de cette route et de mettre en place, sur ce secteur, un éclairage public.

Le programme de réalisation de ce projet prévoit la mise à l'enquête par l'Etat du nouveau tracé routier en 2018, la mise en soumission des travaux en 2019 et des travaux en 2020.

---

### **Sentier de la Ligne**

L'assainissement du sentier de la Ligne est prévu en 2018 sur une portion du secteur situé entre la route de la Croix et la gare de Bossière.

---

### **Réaménagement du chemin du Mâcheret**

Ce réaménagement est directement lié aux projets immobiliers qui sont en cours de réalisation sur le PPA des Brûlées. La commune devra en effet réaménager l'accès aux nouveaux bâtiments du chemin du Mâcheret. Ce projet de réaménagement consistera à mettre en place un trottoir, des ralentisseurs de trafic et à revoir l'éclairage public. Si nécessaire, les conduites souterraines seront aussi remplacées. Les négociations avec certains propriétaires riverains, pour obtenir les terrains nécessaires à ce projet de réaménagement, sont terminées.

Le dossier est en cours d'analyse dans les divers services de l'Etat. Une mise à l'enquête de ce projet est envisagée en début 2018. Un préavis sera présenté la même année au Conseil Communal pour l'obtention d'un crédit d'ouvrage. Ainsi, les travaux pourraient débuter en 2019.

---

### **Réaménagement du chemin de la Canélaz**

Si le budget 2018 est accepté, des études nécessaires à l'élaboration du projet de réaménagement du chemin de la Canélaz seront engagées.

Dans un premier temps, celles-ci permettront de vérifier s'il est possible de créer un trottoir et de poser un éclairage public.

Si les études prouvent la faisabilité de ces aménagements, un projet d'aménagement sera étudié et déposé à l'enquête publique. Les travaux suivront ces démarches administratives si le crédit d'ouvrage est accepté par le Conseil Communal.

---

### **Inventaire des ouvrages de franchissement (ponts, passerelles, voûtages, etc.)**

Cet inventaire est pratiquement achevé. Il a permis de répertorier près de 100 ouvrages de franchissement qui ont été repérés en coordonnée, analysés, leur propriétaire et les responsables de leur entretien ont été identifiés.

Chaque ouvrage a fait l'objet d'une fiche dans laquelle sont reportées toutes les informations le concernant ainsi que la périodicité des inspections à faire sur les ouvrages communaux pour assurer un suivi de son état structurel.

Il est prévu de répertorier également les ouvrages de soutènement en 2018.

---

### **Port de Lutry**

Des études de faisabilité sont prévues pour moderniser les équipements du port. Il s'agit de revoir les points d'alimentation en électricité et en eau potable. Cette étude permettra également de vérifier l'état des estacades flottantes et les éventuelles possibilités d'allongement de celles-ci qui permettront d'accueillir des bateaux plus larges tout en maintenant le nombre de points d'amarrage identique.

---

### **Renouvellement du PGEE**

Une somme est prévue au budget 2018 pour financer les études pour renouveler le plan général d'évacuation des eaux claires (PGEE).

Pour rappel, le PGEE actuel date de 2006 et le dimensionnement des réseaux d'évacuation de 1989.

L'ancienneté de ces documents de base impose une revue complète du PGEE en tenant compte des dernières normes et directives en vigueur.

Ce renouvellement permettra aussi de sauvegarder l'ensemble des données du PGEE sur une banque de données et de créer un guichet cartographique complet utile à une gestion économique efficace du réseau et de sa maintenance.

---

### **Augmentation des tarifs du gaz au 1er octobre 2017**

La convention qui lie les Services industriels de Lutry aux Services industriels de Lausanne (SIL) pour la distribution du gaz stipule que nous devons appliquer les mêmes tarifs. Les SIL sont approvisionnés par la société Gaznat SA dont ils sont actionnaires à 26,8 %.

Après 4 baisses consécutives (6.5 % en janvier 2015, 16.2 % en septembre 2015, 4.5 % en janvier 2016 et 3.7 % en juin 2016 en moyenne) les tarifs du gaz augmenteront en moyenne d'environ 4 % pour les clients « Multi » en raison de la hausse des coûts d'approvisionnement. Le tarif pour les clients « Minimo » (*cuisson essentiellement*) reste inchangé.

Les détails des tarifs gaz sont disponibles sur le site de la Commune ([www.lutry.ch/vivre-a-lutry/environnement-eau-et-energie/energies-et-reseau/gaz/](http://www.lutry.ch/vivre-a-lutry/environnement-eau-et-energie/energies-et-reseau/gaz/)).

Pour rappel, les Services industriels de Lutry ont réaménagé leur structure tarifaire pour mieux prendre en compte les différents profils de consommation de chaque client (*cuisson, chauffage ou processus industriel*). Le prix du kilowattheure varie en fonction de l'abonnement, de la consommation et de la puissance de l'installation.

LA MUNICIPALITE

Lutry, le 25 septembre 2017